



### Les décisions

- Réorientation en fin de 1er semestre – 1er cycle
- Convention avec l'Université Catholique de Lille (Maubeuge)
- DU MOTRIS (audiovisuel)
- Exonération de droits d'inscription pour le réseau Polyméca
- Bonification des étudiants engagés dans la vie associative
- Compte-Rendu du 24 juin 1999

### Compte-rendu du 24 juin 1999

Ajouter dans la liste de présence : pouvoir de A. Leriche à M. Ourak (Collège A).  
Avec cette modification, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Règlement des examens

J. Defrenne commente une note destinée à informer les présidents de jury d'examen de la nécessité d'appliquer les règlements avec rigueur afin d'éviter des recours en justice. Cette note relate un fait et donne des recommandations (notamment une 2ème session qui doit être programmée 2 mois après la 1ère).

F. Travert souhaite qu'il y ait concertation du jury avec l'étudiant repassant une 2ème session.

M. Ourak précise que le jury prend toujours en compte l'intérêt de l'étudiant.

J. Defrenne fait remarquer que l'intérêt de l'étudiant est apprécié... par l'étudiant. La proposition d'Anne Leriche, " donner à l'étudiant la possibilité de repasser les épreuves de son choix ", est ajoutée aux recommandations (voir document en annexe).

### Réorientation en fin de 1er semestre

A l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis (UVHC), les réorientations ont lieu, soit vers une autre mention du même DEUG, soit vers une autre formation de la composante (DEUG vers DEUST par exemple), soit vers une autre composante (DEUG vers DUT). Mais il n'existe aucune procédure de repérage d'une demande de réorientation vers un autre établissement (par exemple DEUG vers BTS).

Le conseil décide à l'unanimité la création d'un dossier de demande de réorientation à l'issue du 1er semestre (DEUG). Il devra être retiré, ou déposé au SIO-SIP où l'étudiant obtiendra un entretien individuel avec un conseiller d'orientation. Le conseiller donnera un avis écrit.

Le conseil décide également, à l'unanimité, moins 2 abstentions, la création, à titre expérimental, d'une commission de réorientation commune à toutes les composantes, dans laquelle siègeront des représentants étudiants; elle examinera uniquement les dossiers de demande de réorientation vers une autre composante.

## **Convention avec l'Université Catholique de Lille**

Une première convention permettait aux étudiants de l'Université Catholique de Lille, antenne de Maubeuge (située dans les locaux du lycée Notre Dame de Grâce), de postuler le DEUG sciences. Le partenaire souhaite y ajouter le DEUST informatique d'organisation et systèmes d'information. Le projet précisera que les diplômes ne seront pas proposés dans le cadre de la formation continue.

Ce projet de convention, et un avenant limité dans le temps et portant sur les modalités de contrôle des connaissances, ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 septembre 1999.

L'avenant sera reconduit après mise en conformité avec les décrets de 1997.

## **Evaluation des enseignements**

Les textes ministériels demandent aux universités d'organiser une procédure d'évaluation des enseignements et des formations. Une réflexion est menée à l'UVHC depuis l'an dernier.

R. Dorobisz commente un document de travail remis aux conseillers : domaines, objet et critère d'évaluation ; mesures et outils ; traitement (une unité de traitement statistique sera mise à la disposition des composantes) ; restitution des résultats et confidentialité, exploitation ; calendrier de mise en place (évaluation en janvier prochain).

J. Defrenne rappelle les principes de la charte (exposés au CEVU du 5 novembre 1998).

F. Travert aimerait que l'UVHC envisage de créer une nouvelle commission consacrée à la qualité pour faire évoluer cette procédure d'évaluation (cette suggestion doit tout d'abord être rapportée au Bureau de l'Université par J. Defrenne estime le CEVU).

A. Leriche signale qu'elle s'appuie sur l'avis de "ses" anciens diplômés ayant une expérience professionnelle pour évaluer la MST dont elle est responsable (mais il faut distinguer formation et enseignement).

## **Taux de réussite**

Dans son contrat quadriennal de développement, l'Université a pris l'engagement de poursuivre des efforts pour lutter contre l'échec, notamment en 1er cycle en reconduisant et en généralisant le tutorat d'accompagnement et en le faisant évoluer.

S. Taleb demande si l'on a pu évaluer les effets du tutorat.

M. Ourak répond qu'à l'ISTV ce tutorat a obtenu des résultats divers : médiocres la première année de sa mise en place, bons l'année suivante, moyens cette année. Il estime que le tutorat, quelle que soit sa forme, reste une solution adaptée à la lutte contre l'échec. La mise en place de TD d'aide aux révisions avant la semaine précédant l'examen donne aussi de bons résultats.

## Participation des étudiants au projet NTE

J. Defrenne rappelle que l'objectif est d'amener le maximum d'enseignants à utiliser les Nouvelles Technologies Educatives. La stratégie est de regrouper les enseignants par discipline afin de permettre une mise en commun des expériences et d'amener à une prise de conscience collective des limites et des possibilités des NTE.

Il faut notamment éviter l'achat de logiciels à répétition alors que l'Université en possède déjà, acheter des équipements standardisés.

3 MF seront consacrés à l'équipement. Des clubs d'utilisateurs par discipline se sont créés : en sciences pour l'ingénieur ; en langues (animation : M. Labour) ; un club en sciences humaines devrait bientôt voir le jour.

J. Defrenne présente ensuite 10 projets qui peuvent faire l'objet d'un travail confié à des étudiants, dans le cadre d'un contrat de travail horaire (crédit de 200.000 F par an).

Les offres de travaux rémunérés seront diffusées aux étudiants par les Directeurs de Composante, la Fédération des Etudiants de Valenciennes et les associations étudiantes.

La FEV centralisera les demandes.

## Diplôme d'Université audiovisuel

S. Piechowiak commente le projet de diplôme d'université " Montage d'œuvres, travaux et réalisations images et sons " (MOTRIS), présenté par le département audiovisuel de l'ISTV.

Cette formation s'adresse à des étudiants désireux de compléter leur formation théorique bac+5 par une année supplémentaire de pré-professionalisation débouchant sur un métier à forte valeur ajoutée créative, ainsi qu'à des professionnels en exercice cherchant à faire évoluer leur activité de référence.

Cette année sera consacrée à la création et à la réalisation de travaux, œuvres ou projets référence. Les candidats, dotés de solides connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'audiovisuel et/ou du multimédia, se verront offrir un environnement professionnel pour mener à bien un projet personnel, attestant de leurs capacités créatives et/ou de leur talent auprès de futurs partenaires (employeurs, producteurs, diffuseurs, etc...).

La dimension multi-nationale de la formation permettra en outre d'intégrer des cultures professionnelles diversifiées : cela constitue un atout important pour les futurs diplômés en vue de leur insertion dans la production audiovisuelle et multimédia européenne.

La recherche de financement des produits audiovisuels est à la charge des étudiants. Les cours théoriques seront communs au DESS management de la communication audiovisuelle ou au DEA sciences de l'information et de la communication.

G. Waxin regrette le manque de précision du règlement d'examen. M. Ourak demande quelle est la composition du conseil du diplôme. Plusieurs conseillers sont étonnés de constater que l'attribution du diplôme est automatique lorsque le projet de l'étudiant a été diffusé par une chaîne ou présenté dans un festival. En outre, il est demandé de supprimer la référence au mois de mars pour la réunion du jury. Enfin, il faut enlever du projet les mentions relatives au master européen.

Sous réserve de l'avis du conseil de l'ISTV, du bureau et du Conseil d'Administration de l'Université, sous réserve des avis et modifications exprimés (par le CEVU), le CEVU donne à l'unanimité un accord de principe pour la création du DU MOTRIS.

## Chaîne d'inscription

J. Defrenne décrit le comportement de représentants nationaux de l'UNEF-ID à la chaîne d'inscription. Il rappelle que le Conseil d'Administration du 2 juillet 1998 a voté la décision suivante : " *les représentants des élus étudiants de l'UVHC disposeront également d'une salle au 1er étage de l'IUT*". Dans ces conditions, à moins d'y être invités explicitement par un étudiant élu UNEF-ID de l'UVHC, des représentants nationaux n'ont pas à imposer leur présence. Ils sont cependant venus et semble-t-il dans un esprit de pure provocation, puisqu'au fur et à mesure de la négociation, ils demandaient toujours plus : après avoir obtenu, contrairement au vote du CA, le droit de disposer d'une salle, ils ont voulu être seuls dans cette salle (ce que nous avons évidemment refusé) et le lendemain, ils ne sont même pas venus !

Le Sous-Préfet, le Préfet, le Cabinet du Ministre et la CPU (Conférence des Présidents d'Université) ont été alertés. Après avoir obtenu l'autorisation de participer à la chaîne d'inscription, les étudiants de l'UNEF-ID n'ont pas daigné revenir le lendemain.

Pour que de tels comportements ne se reproduisent plus, le CEVU propose la modification suivante :

*" Les étudiants élus à au moins un conseil de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, en cours de mandat au moment de l'inscription, disposeront d'une salle au 1er étage du bâtiment de l'Institut Universitaire de Technologie "*.

F. Travert souhaite que soit réétudié l'attribution des places accordées à certains établissements (banque, mutuelle,...).

Le CEVU décide de mettre à l'ordre du jour de son prochain conseil la définition de critères de choix pour les organismes extérieurs à l'Université. P. Loquet sera invité.

## Réseau Polyméca

L'ENSIMEV a créé avec 3 autres écoles (CESTI-ISCMM ; ENSMA ; ENSMM) le réseau Polyméca pour mettre en commun leurs expériences et engager des actions communes.

Les élèves de l'ENSIMEV, qui effectuent leur 3ème année dans les autres écoles du réseau, règlent leurs droits d'inscription universitaires à l'UVHC et prennent gratuitement une seconde inscription dans l'école d'accueil.

Afin d'assurer aux élèves des écoles du réseau, venant à l'ENSIMEV, des conditions équivalentes, le conseil décide à l'unanimité qu'ils s'inscriront gratuitement à l'UVHC.

## Calendrier prévisionnel des conseils

Trois réunions du CEVU sont prévues le jeudi à 9H. Un certain nombre de conseillers ne pouvant pas se libérer, le CEVU décide, à l'unanimité, d'avancer les dates de réunion d'une semaine ; les prochains CEVU auront donc lieu à 14H les 13 janvier, 27 avril et 15 juin 2000.

## Charte de la vie étudiante

Le conseil évoque l'avant-projet dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions concrètes de la vie des étudiants, car ils sont les acteurs centraux de la vie universitaire.

F. Travert rappelle que les étudiants ont souhaité qu'une bonification soit instituée pour ceux qui sont engagés dans la vie associative de l'Université.

Après débat, le CEVU décide, à l'unanimité, que pour encourager les étudiants à s'investir dans la vie associative, les directeurs de composantes sont autorisés à valoriser ces activités dans les cursus universitaires, à l'exclusion de toutes autres bonifications (bonus sport par exemple).

### Questions diverses

- P. Schoonheere, le nouveau Directeur du CIO de Valenciennes, se fait l'interprète des deux conseillers d'orientation qui interviennent au Lycée Watteau et à l'Université de Valenciennes ; lors de la journée de pré-rentrée des professeurs du Lycée Watteau, qui s'est tenue à l'Université, les conseillers ont découvert le projet de collaboration (entre ces 2 établissements) pour transférer le module "éducation au choix" (enseigné à l'UVHC) au Lycée.

Puis commentant le projet, le Directeur du CIO estime que l'on ne peut sans doute pas transférer ce module sans adaptation.

- G. Waxin met en garde le conseil sur les "bizutages" : même s'ils apparaissent "*gentils et sages*", attention aux dérapages.

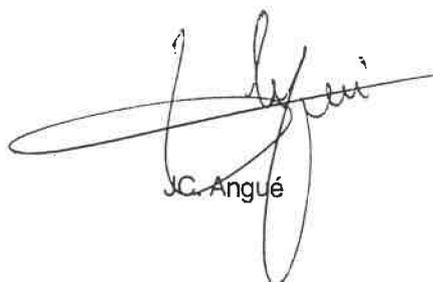
#### Etaients présents :

Personnalité extérieure :	M. Schoonheere
Collège A :	Mme Leriche, MM. Herreras, Ourak
Collège B :	Mmes Maquinghen-Godillon, Sadaune, MM. Demory, Taleb, Waxin
Collège IATOSS :	Mmes Citerne, Feutry
Collège des Usagers :	MM. Costa, Travert
Invités :	Mlle Dehmouche, MM. Dorobisz, Etienne, Nongaillard, Revaux

**Ont donné pouvoir :**  
M. Séguy à M. Schoonheere  
M. Blaise à M. Taleb  
M. Rufin à Mme Citerne

**Excusés :** Mlle Flament, M. Darras

Le Président de l'Université,



J.C. Angué